

2026
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 08/06/2026 – Délibération A2 n° 26-042
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

SEANCE DU LUNDI 08 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Épône.

Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, M. Didier SOUQUET, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, Mme Eliane E SA, M. Yanis AKRICH, Mme Sandra NIYONGERE, M. Théodore WAGNER, Mme Amira GOULAHIANE, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAÏLLE, M. Gilles VASSE, Mme Agnès MERRIEN, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO

Absents ayant donné procuration :

Mme Catherine MENETRIER procuration à Mme Elsa SERRANO
Mme Danièle MOTTIN procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Jean-Marc JUSTINE procuration à Mme MARTIN

Madame Nelly ERMACORA est élue secrétaire de séance.

DATE DE LA CONVOCATION :
03/06/2026

DATE D'AFFICHAGE :
03/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice **29**
Présents **26**
Votants **28**

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales et Intercommunalité consultée le 1er juin 2026.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur Stéphane TRUFFAUT, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, Ressources humaines, Affaires générales et Intercommunalité.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (28 Voix Pour, 1 ne prend pas part au vote).

- M. Ivica JOVIC, du Groupe « Dynamic Épône », ne prend pas part au vote en raison de sa qualité de Maire à la période concernée.

2026
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 08/06/2026 – Délibération A2 n° 26-042
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

Article 1^{er} : APPROUVE et ARRETE les résultats de clôture du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 qui se déclinent comme suit :

| | Investissement | Fonctionnement | Cumul |
|-------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| Recettes de l'exercice | 3 513 700,08 € | 10 621 490,77 € | 14 135 190,85 € |
| Dépenses de l'exercice | 3 661 315,72 € | 9 979 641,00 € | 13 640 956,72 € |
| Résultat de l'exercice | - 147 615,64 € | + 641 849,77 € | + 494 234,13 € |
| Résultat antérieur reporté | - 645 702,78 € | + 879 378,95 € | + 233 676,17 € |
| Résultat de clôture | - 793 318,42 € | + 1 521 228,72 € | + 727 910,30 € |

Article 2 : RECONNAIT la sincérité des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2025, ainsi que des recettes certaines non encaissées se traduisant comme suit :

| | |
|--|-----------------------|
| Restes à réaliser investissement recettes 2025 | 107 975,00 € |
| Restes à réaliser investissement dépenses 2025 | 402 475,00 € |
| Solde des Restes à réaliser 2025 | - 294 500,00 € |

Article 3 : PRECISE que la délibération sera adressée à :

- A la Préfecture de Versailles ;
- Au service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **17 JUIN 2026**
Et publié/affiché le **17 JUIN 2026**

Mme Nelly ERMACORA
Secrétaire de séance



Emmanuel BOLLE
Maire d'Épône